



**Assemblée Générale Spéciale
mardi, 19 novembre, 2024
18h30**

Ordre du jour:

1. Mot de bienvenue; nomination du président et du secrétaire de SGA; vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de nomination et d'élection
4. Présentation des membres du conseil d'administration et des officiers
5. Levée de la séance

Qu'est-ce qu'être membre d'un conseil d'administration ?

La fonction du conseil d'administration du Centre des femmes Avante est d'examiner et de conseiller sur les stratégies et les programmes pour la continuité des objectifs de l'organisation, de fournir des orientations au coordinateur, de superviser les finances du centre et de veiller à ce que les principes sur lesquels l'organisation a été fondée soient respectés.

Chaque membre du conseil a les responsabilités suivantes :

- Assister à au moins 8 des 11 réunions mensuelles.
- Participer à au moins un sous-comité du conseil.
- Représenter et promouvoir toujours Avante de manière positive.
- Maintenir une communication respectueuse avec les membres de la communauté, les travailleuses et les autres membres du conseil.
- Contribuer aux initiatives de financement et de collecte de fonds.
- Dans la mesure du possible, assister aux événements et activités de collecte de fonds, d'implication communautaire et internes du centre.
- Respecter la confidentialité du conseil.
- Respecter et soutenir toutes les décisions du conseil.
- Agir toujours dans le meilleur intérêt de l'organisation.

Les réunions du conseil durent environ 2 heures et ont généralement lieu une fois par mois d'août à juin, généralement en début de soirée.

Veuillez noter que toutes les réunions et activités se déroulent en anglais.

